

# **Prévention et plans d'urgence dans les musées**

par Serge Leroux

Chef du bureau technique - Direction des musées de France

Tel 01 40 15 35 06

Fax 01 40 15 35 00

e.mail : [serge.leroux@culture.gouv.fr](mailto:serge.leroux@culture.gouv.fr)

## **1 - Dans les programmes d'aménagement :**

Localisation et traitement des locaux à risques

Application des dispositions de la réglementation des établissements recevant du public : type Y pour les musées, les réserves d'oeuvres étant classées en locaux à risques importants

De façon quasi systématique, en plus des dispositions réglementaires, installation d'une détection automatique incendie généralisée (type ponctuelle, ou linéaire, évolution possible en dispositifs à transmission radio), et de systèmes de sécurité incendie (SSI) de catégorie A (asservissement de l'alarme incendie, compartimentage, désenfumage, contrôle des portes de secours...)

Précautions prises dans les réserves : pas de canalisations de fluides, armoires de climatisation en dehors du volume de la réserve

Détection de présence d'eau (ponctuelle ou linéaire) dans les locaux techniques ou à risques, pose de clapets anti-retour sur les canalisations d'eau pluviales ou usées situées au dessous du niveau d'égout

Extinction automatique d'incendie : tendances concernant ces équipements, suite à l'abandon des gaz halons (gaz neutres, sprinkleurs, eau brumisée)

## **2 - Présence et qualifications des personnels, entretien et exercices :**

- dans les grands établissements : détachement de sapeurs pompiers, ou officier de sapeurs-pompiers, ou chargé de sécurité incendie agréé en sécurité (CNPP)
- dans les établissements moins importants, maintien d'une présence permanente 24h/24h avec service de nuit, ou agents logés
- sinon, astreinte et intervention du personnel du musée ou municipal
- qualification ERP1, 2 et 3 des agents de sécurité
- problèmes liés à l'externalisation de la surveillance et la sécurité
- exercices d'évacuation, d'incendie, connaissance des moyens de secours
- entretien des équipements, des chéneaux, secours électrique

## **3 : Mise en place de plans d'urgence :**

- liste des personnes et services à contacter
- repérage des organes de coupure
- mise en place de matériels d'intervention de première urgence
- groupe de travail
- zones de repli ou stockage provisoire

## **4 : Evolution :**

- externalisation des réserves d'oeuvres, réserves communes
- plan d'intervention commun à plusieurs établissements
- prise en compte des sinistres récents dans les projets (localisation des réserves, étanchéité, implantation des

équipements de sécurité)

**Sources bibliographiques et ressources:**

- Modèle de prévention des sinistres, OCIM, 1999
- Building an emergency plan, Getty Conservation Institute, 1999
- Mission sécurité de la DMF : Lieutenant-Colonel Calas 01 40 15 34 60